



Municipalité
du Canton
d'Orford



STATION TOURISTIQUE

MAGOG
ORFORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton d'Orford, tenue le lundi 6 avril 2009, à la mairie sise au 2530, chemin du Parc à 19 h.

124-04-2009

Opposition à l'implantation d'un parcours de ski nautique au lac Bowker

Considérant que la municipalité a été informée, en janvier 2009, de l'étude par Transports Canada d'un projet de parcours nautique à implanter sur le lac Bowker;

Considérant que les citoyens riverains de ce plan d'eau ont signalé leurs préoccupations et inquiétudes concernant ce projet et l'absence de consultation publique en région par Transports Canada;

Considérant que la municipalité a demandé, par résolution, qu'une consultation publique se déroule à Orford sur ce projet et que cette demande n'a pas été acceptée par l'organisme responsable d'étudier le projet de parcours et ses impacts;

Proposé par : Jacqueline Ascah

Que le conseil municipal, en appui aux citoyens qui ont signifié leur opposition à ce projet pour des motifs d'environnement, de sécurité et de nuisance, indique par la présente son opposition à ce qu'un parcours de ski nautique soit autorisé par Transports Canada sur le lac Bowker.

Que Transports Canada avise la municipalité du Canton d'Orford de la fin du processus d'étude et d'analyse en cours concernant un projet de parcours de ski nautique ou de wake board sur le lac Bowker, et ce, dans les meilleurs délais.

Que copie de la présente soit transmise au député fédéral de Brome-Missisquoi, M. Christian Ouellet et à l'honorable ministre de Transports Canada, M. John Baird.

.../2



Municipalité
du Canton
d'**Orford**



STATION TOURISTIQUE

**MAGOG
ORFORD**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal
du Canton d'Orford, tenue le lundi 6 avril 2009, à la mairie sise au 2530, chemin du
Parc à 19 h.

2/...

Le vote est demandé par le conseiller, M. Pierre Bastien.

Pour : Jacqueline Ascah, Michel Cousineau et Robert Dezainde

Contre : Jean-Guy Beaulieu, Réjean Beaudette et Pierre Bastien

Vu l'égalité des votes, M. le maire, Pierre Rodier vote pour l'adoption de la présente
résolution.

Adopté à la majorité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 8^e jour d'avril 2009

Par :


M^e Brigitte Boisvert
greffière